



## **FEDERATION C.G.T. DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE**

### **Secteur social et médico-social**

#### **Convention Collective Nationale de Travail du 15 mars 1966**

### **Communiqué CGT suite à la Commission Nationale Paritaire de Négociation du lundi 17 juin 2013**

Lors de la réunion de Commission Nationale Paritaire de Négociation du 17 juin 2013 a été **évoqué le devenir de l'avenant du 12.02.2013 revalorisant le point de 0,5 %**.

Les employeurs nous ont signalé un avis défavorable de la Direction Générale de la Cohésion Sociale qui serait transmis à la prochaine réunion de la commission d'agrément.

A notre surprise, la délégation FO a proposé une « *Déclaration paritaire des organisations employeurs et salariées* » en défense d'un avenant qu'ils avaient pourtant refusé de signer, tout comme la CGT...

En effet, lors de la Conférence salariale du 4 février 2013, la DGCS avait annoncé pour l'année 2013, une revalorisation de la masse salariale de 1,4 % dans le cadre d'un ONDAM<sup>1</sup> médico-social en progression de 4 % et d'un GVT<sup>2</sup> maintenu à 0,98 % pour la CCNT du 15/03/1966, selon le chiffre fourni comme d'habitude par les seuls employeurs et n'ayant que peu de rapport avec la réalité.

A la CNPN 66 du 12 février 2013, les deux syndicats patronaux (SYNEAS et FEGAPEI) avaient mis sur la table un avenant proposant une augmentation de la valeur du point à 0,5 %, soit la simple transposition des directives ministérielles, sans négociation possible ; celui-ci passant ainsi de 3,74 à **3,76 euros à compter du 1er janvier 2013 !**

**La CGT** a dénoncé cette caution apportée à une politique d'austérité et l'absence de toute négociation réelle. Elle a rappelé qu'un simple alignement du salaire minimum conventionnel (indice 348) sur le SMIC (1.430,22 euros brut mensuel) devrait se traduire par une valeur du point à 3,80 euros.

**Pour combler le retard de salaire constaté depuis 16 ans (- 25%), la valeur du point devrait être de 4,74 euros.**

Dans tous les cas, nous sommes bien loin du compte !. Notre pouvoir d'achat ne cesse de se dégrader et le nombre de salariés infra smic ne cesse d'augmenter !

Tout au long de cette négociation, nous avons œuvré à la construction d'une démarche unitaire. Cependant, CFDT, CFTC et CFE-CGC ont décidé d'avaliser cet oukase patronal.

En cohérence avec ses positions, la CGT ne viendra pas aujourd'hui valider une position inacceptable qu'elle a rejetée hier. Qui plus est, nous ne saurions mêler notre voix à celles d'employeurs qui relayent fidèlement la politique d'austérité dans la CCNT 66 comme dans branche.

A l'issue de cette CNPN, il apparaît clairement que **seule une mobilisation massive des salariés pourra mettre un terme à cette politique d'austérité injuste et intolérable, à construire dans l'unité des salariés et de leurs organisations, sur la base de leurs propres revendications.**

**Cette démarche « unitaire » avec les employeurs ne peut que semer le trouble : la CGT n'y a donc pas sa place.**

Fait à Montreuil, le 20 juin 2013.

<sup>1</sup> Objectif National d'Assurance Maladie.

<sup>2</sup> Glissement Vieillesse Technicité.

**Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT**

**Union Fédérale de l'Action Sociale**

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL - Case 538 - ● 263, rue de Paris 93515 MONTREUIL CEDEX

● Tél. : 01 55 82 87 81

Site internet : [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr) ● e-mail : [ufas@sante.cgt.fr](mailto:ufas@sante.cgt.fr)